

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SONAX DETACHANT SPECIAL / NETTOYANT D'ATELIER

Code du produit: 06055050, 06057050.05, 06058000.04, 06059000.03, 06059410

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Emploi de la substance / de la préparation entretien auto

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Tensides de formation complexe en solution aqueuse

Composants dangereux:

| | | | |
|--|-----------------------------|--------------------|---------|
| CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx | p-cumènesulfonate de sodium | Eye Irrit. 2, H319 | 1 - <3% |
| CAS: 9004-78-8 NLP: 500-013-6 | Phénol Polyéthoxilé | Acute Tox. 4, H302 | 1 - <3% |

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

| | |
|--------------------------------|-----|
| agents de surface non ioniques | <5% |
| parfums | |

Indications complémentaires:

15763-76-5 (CAS enregistrement REACH)

ultérieurement & alternative CAS: 28348-53-0 / Numéro CE: 248-983-7

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Nom du produit: SONAX DETACHANT SPECIAL / NETTOYANT D'ATELIER

(suite de la page 1)

Après inhalation: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.**Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX DETACHANT SPECIAL / NETTOYANT D'ATELIER

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

| | | |
|-------------|------|---|
| Oral | DNEL | 3,8 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects) |
| Dermique | DNEL | 3,8 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects) |
| | | 7,6 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects) |
| Inhalatoire | DNEL | 13,2 mg/m ³ (consumer) (longterm systematic effects) |
| | | 53,6 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects) |

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Pas nécessaire en cas normal

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal

Protection des yeux: Pas nécessaire en cas normal

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

| | |
|-----------------|-----------------|
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Jaune |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

valeur du pH: 12,0 - 13,0

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ≥100 °C

Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 1,06 - 1,07 g/cm³

Densité relative: Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

Taux d'évaporation: Non déterminé.

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX DETACHANT SPECIAL / NETTOYANT D'ATELIER

(suite de la page 3)

| | |
|--|--|
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Entièrement miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| Viscosité: | |
| Temps d'écoulement à 20 °C | 10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm) |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 **Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.2 **Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.
- 10.3 **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 **Conditions à éviter** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- 10.5 **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

| | | |
|----------|------|-------------------|
| Oral | LD50 | >7000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 2000 mg/kg (rat) |

CAS: 9004-78-8 Phénol Polyéthoxilé

| | | |
|----------|------|---------------------------------|
| Oral | LD50 | 500-2000 mg/kg (rat) (OECD 423) |
| Dermique | LD50 | 2140 mg/kg (lapin) |

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Toxicité par administration répétée

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

| | | |
|------|--------------|--|
| Oral | NOAEL | >936 mg/kg (rat) |
| | NOAEL 90-92d | >440 mg/kg/d (OECD 411 Subchronic Dermal Toxicity: 90-day Study) |

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX DETACHANT SPECIAL / NETTOYANT D'ATELIER

(suite de la page 4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aquatique:

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

| | |
|-------------|--|
| LC50 / 96h | >1000 mg/l (fish) (EPA OPPTS EPA OTS 797) |
| EC50/3h | >1000 mg/l (bacteria) (OECD 209) |
| EC50 / 48h | >1000 mg/l (Daphnia magna) (EPA OPPTS EPA OTS 797) |
| | >100 mg/l (daphnia) (OECD 202) |
| EC50 / 96 h | >230 mg/l (al) (EPA OPPTS EPA OTS 797) |
| NOEC 96h | 31 mg/l (al) (EPA OPPTS) |

CAS: 9004-78-8 Phénol Polyéthoxilé

| | |
|------------|---------------------------------------|
| LC50 / 96h | >100 mg/l (fish) (OECD 203) |
| EC50 | >128 mg/kg (Daphnia magna) (OECD 202) |

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

| | |
|----------------|--|
| Biodegradation | 60-100 % (OECD 301 B Ready Biodegradability - CO2 Evolution) |
|----------------|--|

CAS: 9004-78-8 Phénol Polyéthoxilé

| | |
|----------------|----------------------|
| Biodegradation | 40 - 50 % (OECD 311) |
|----------------|----------------------|

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

| | |
|----------|---|
| 20 01 30 | détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29 |
|----------|---|

| | |
|----------|-----------------------------------|
| 15 01 02 | emballages en matières plastiques |
|----------|-----------------------------------|

Nom du produit: SONAX DETACHANT SPECIAL / NETTOYANT D'ATELIER

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales:****Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

DGR: Przepisy dotyczące towarów niebezpiecznych - Dangerous Goods Regulations by IATA

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente